

Projet Educatif de Territoire (PDET)

Du 01/09/2025 au 31/08/2029



Introduction

Le renouvellement du PEDT est un moment important dans la vie d'une commune. C'est l'occasion d'évaluer les axes du projet passé et de réaliser un bilan et un diagnostic partagés avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville de Courdimanche, ainsi que les divers partenaires avec lesquels ils fonctionnent.

La démarche de renouvellement du PEDT est aussi une démarche périodique nécessaire. Elle donne lieu au versement annuel d'une subvention de fonctionnement liées aux activités proposées mais également au pilotage des structures d'accueil du mineur de la commune. Elle permet en outre une réflexion sur les conditions d'accueil des enfants et jeunes du territoire.

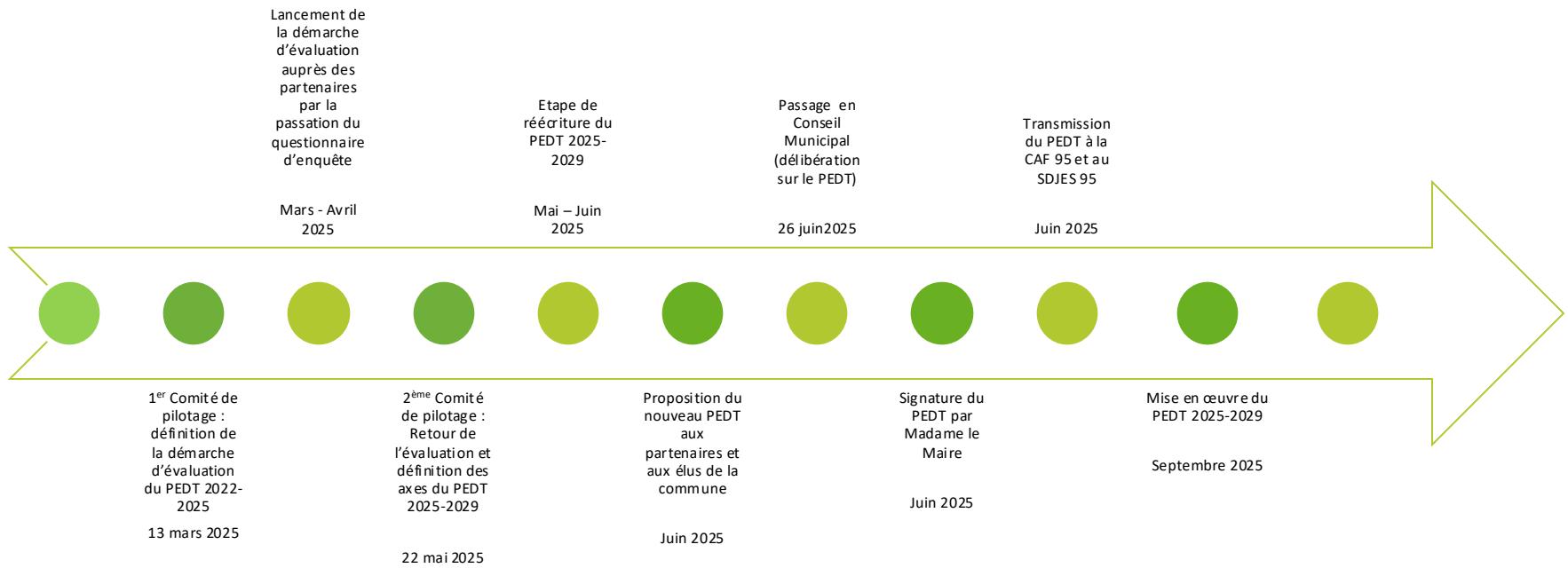
Le renouvellement du projet permet de réfléchir au sens des actions, aux missions des professionnels. Il est un moyen de redynamiser les équipes et de les fédérer autour d'un projet commun.

Cette démarche s'est inscrite autour de deux étapes clés:

- Le bilan du PEDT 2022-2025 ;
 - La co-construction du nouveau PEDT.



Calendrier de la démarche de renouvellement du PEDT



Contexte : Présentation de la commune de Courdimanche

La ville de Courdimanche fait partie des treize communes qui composent l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Depuis le début des années 2000, la ville connaît une explosion démographique due à une urbanisation plus tardive que celle des communes environnantes. Sa localisation, aux portes du Vexin et à proximité à la fois de Paris et de l'agglomération de Cergy-Pontoise, la rend attractive aux jeunes qui profitent des services d'une ville et des avantages de la campagne.

Courdimanche est donc une ville dynamique grâce à une population jeune. En effet, près de 28% des courdimanchois ont moins de 18 ans.

L'évolution de la population est la suivante (source INSEE et recensement 2024) :

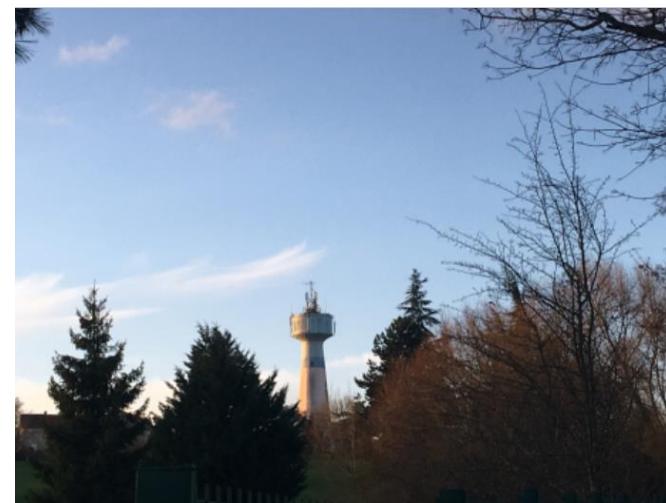
Année de référence	Population
1990	1 622 habitants
1999	5 927 habitants
2018	6 650 habitants
2022	6 820 habitants
2024	7 182 habitants

La ville de Courdimanche, soucieuse d'apporter une réponse aux attentes des parents, des enfants et des jeunes, gère diverses structures d'accueil sur l'ensemble de son territoire.

La municipalité de Courdimanche a choisi de faire de l'éducation, l'une de ses priorités politiques.

De la petite enfance à l'adolescence, les offres d'accueil sont cohérentes afin d'assurer un accompagnement harmonieux des jeunes Courdimanchois dans une démarche éducative respectant les valeurs républicaines, démocratiques et citoyennes.

A chaque étape de sa vie, l'enfant trouvera des professionnels soucieux de son épanouissement personnel qui prendront en compte, dans une approche globale, son environnement familial, social, culturel, dans un objectif de complémentarité et d'ouverture.



Contexte : Les structures d'accueil

Une Maison de la Petite Enfance avec :

- une crèche collective accueillant 45 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45. La Pédagogie Montessori est mise en œuvre dans cette structure afin de permettre à chaque enfant, malgré son jeune âge d'être acteur de sa journée et devenir progressivement autonome.
- Un Relais Petite Enfance proposant trois matinées d'accueils jeux par semaine à destination des assistantes maternelles indépendantes et deux permanences d'accueil public les lundis (14h/19h) et mercredis (9h/12h30).
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) complète l'offre de service en accueillant les familles avec un enfant de 0 à 4 ans le vendredi matin de 9h15 à 11h45.
- Un accueil jeux Montessori à destination des familles avec enfant de 0 à 6 ans le mardi (15h30/16h30 pour les enfants non marchant - 16h45/18h pour les enfants marchant). Chaque famille peut venir y découvrir la pédagogie Montessori en partageant un moment de jeu avec son enfant.

Des activités périscolaires et extrascolaires :

Dans chaque école, les enfants sont accueillis en dehors du temps scolaire à partir de 7h et jusqu'à 19h. La pause méridienne s'étend de 12h à 14h. Les mercredis et vacances scolaires, la ville met en place un accueil de loisirs de 7h à 19h. Même si ces structures ont pour but de répondre à la nécessité de garde des enfants lorsque les parents travaillent, la municipalité les veut comme des lieux d'accueil et d'épanouissement pour l'enfant, facilement accessible par les familles, la fréquentation des accueils de loisirs peut se faire en journée ou en demi-journée sans réservation préalable. Les établissements scolaires sont organisés de manière à prendre en compte les besoins indispensables à l'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire (salle de classe, lieu d'accueil périscolaire, ateliers permanents, espace de jeux et de motricité, espace de travail pour les équipes encadrantes).

L'antenne Jeunes :

L'antenne jeunes accueille les jeunes, pour la plupart collégiens tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30 et les mercredis de 14h à 18h30. Les jeunes peuvent bénéficier d'un espace pour discuter, échanger, jouer, créer... mais aussi pour faire leurs devoirs s'ils le souhaitent. Pendant les vacances scolaires, ils sont accueillis de 10h à 18h. Un planning d'activités, construit en collaboration avec les usagers, est proposé par l'équipe d'animation.

Les plaines de jeux :

Ce projet, créé depuis 2008, vise à installer un espace d'animation au cœur de la ville. Il permet aux habitants, notamment aux enfants qui ne partent pas en vacances de vivre des moments de création, de détente, de convivialité, de jeux, de découverte en famille et ainsi créer des souvenirs de vacances. Les plaines de jeux favorisent entre autres le lien social, la mise en valeur des compétences de chacun.

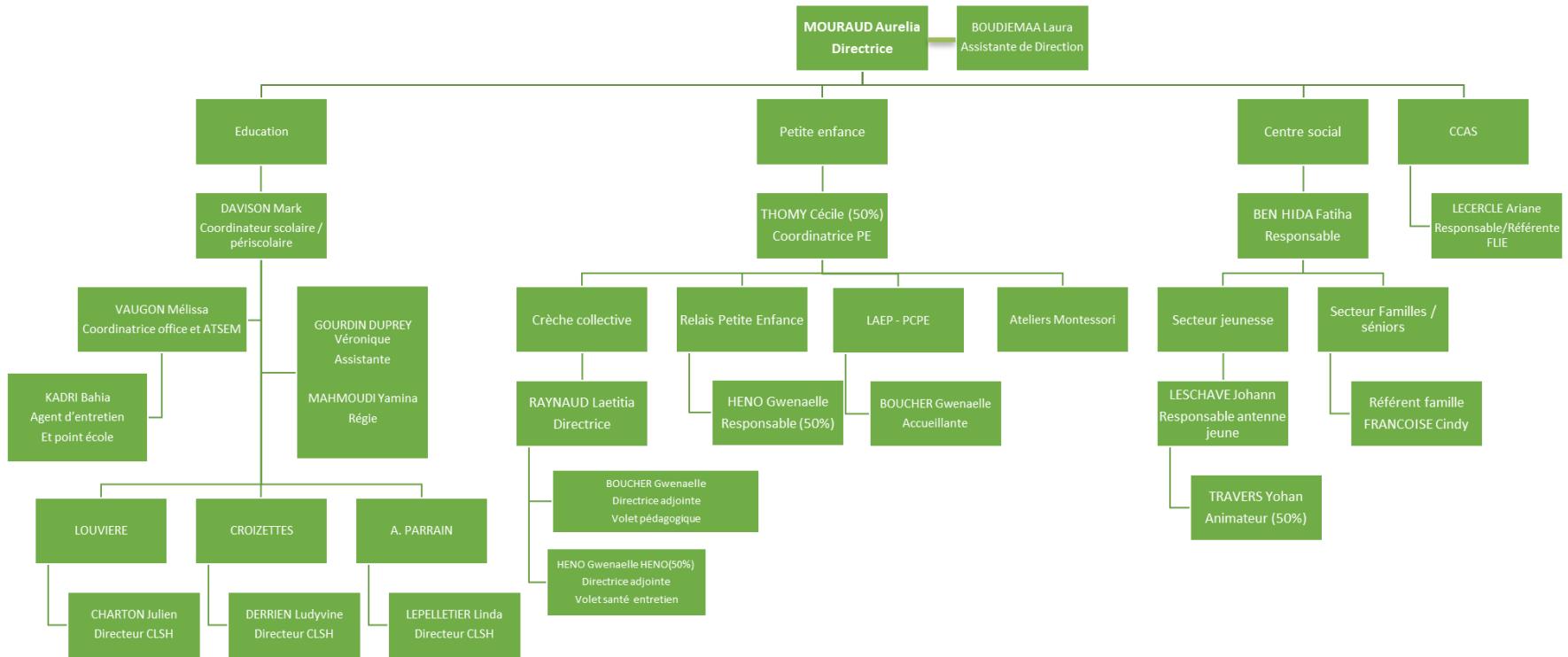
Les équipements publics

PLAN



- L'Hôtel de ville (au Village)
- La Melc (à la Louvière)
- La Ferme Cavan
- Un centre technique municipal
- Une Maison petite enfance ouverte en 2019
- 3 Accueils de loisirs sans hébergement
- 1 Antenne jeunes réhabilitée
- 3 Ecoles publiques et une école privée (maternelle et élémentaire)
- 1 Collège
- 1 Complexe sportif avec un gymnase, un terrain multi-activités, 2 courts de tennis couverts et deux courts de plein-air
- 3 Aires de jeux, 2 dans le bas de Courdimanche (Champ d'Arthur, Bergeronnette) et une troisième au Village en haut (Parrain).

Les acteurs : les équipes du service éducation



Les partenaires

Le PEDT engendre l'interaction avec plusieurs acteurs :

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

- Soutien à la mise en œuvre du projet
- Participe aux instances d'échanges
- Mise à jour de la réglementation

Caisse d'allocation familiale du Val d'Oise (CAF 95)

- Convention territoriale globale
- Prestation de service Ordinaire
- Prestation de service Unique
- Appel à projet

LE PEDT

Education Nationale et parents d'élèves élus

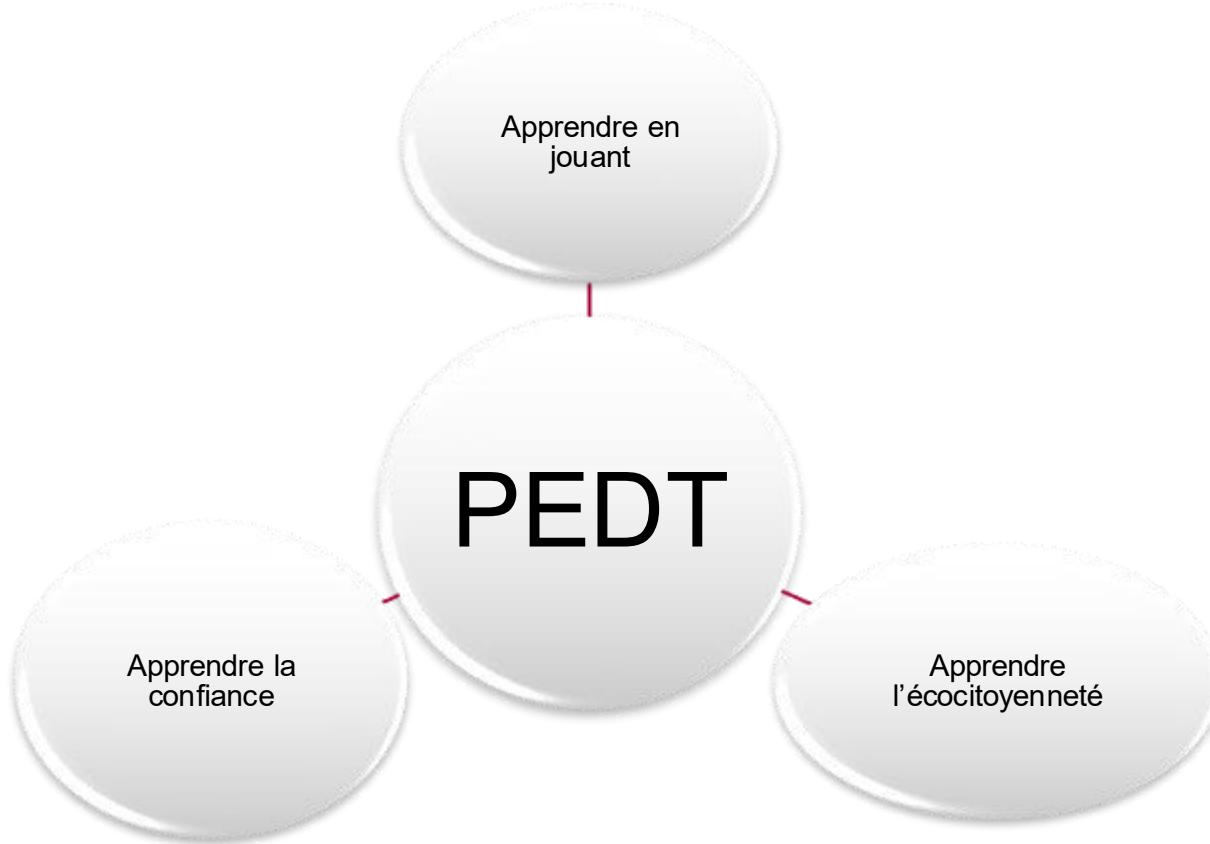
- Continuité pédagogique
- Relai d'information
- Réunions

Les autres partenaires

- Conseil départemental
- Protection maternelle et infantile (PMI)
- Service sociaux départementaux (SSD)
- Aide social à l'enfance (ASE)
- Association du territoire

L'évolution du PEDT 2022-2025

Les axes du précédent PEDT :



Evaluation du PEDT 2022-2025

Les axes



- Selon les retours des professionnels, ils répondent aux besoins du territoire et ont été développés.
- Les structures ont le sentiment de s'intégrer et se reconnaître dans le 4ème PEDT.

Les instances d'échanges



- Il a été constaté la complexité d'impliquer les agents de terrain pour atteindre les objectifs.

La formation



- Différentes formations ont eu lieu au cours du 4ème PEDT. Quelques-unes ont pu être partagées entre différents acteurs (éducation nationale et animateurs, animateurs enfance et animateurs jeunesse...). Leur nombre reste limitée au regard de l'incompatibilité des agendas et des uns et des autres.
- La veille sur les évolutions pédagogiques est appréciée par les encadrants.

La communication



- L'évaluation fait ressortir une méconnaissance voire une incompréhension du PEDT par les différents acteurs. Pour le faire vivre, il faut qu'il soit connu et compris. C'est pourquoi un travail de simplification et de révision du plan de communication est à travailler grâce à des supports visuels partagés.

Le nouveau PEDT – La durée et le périmètre d'action

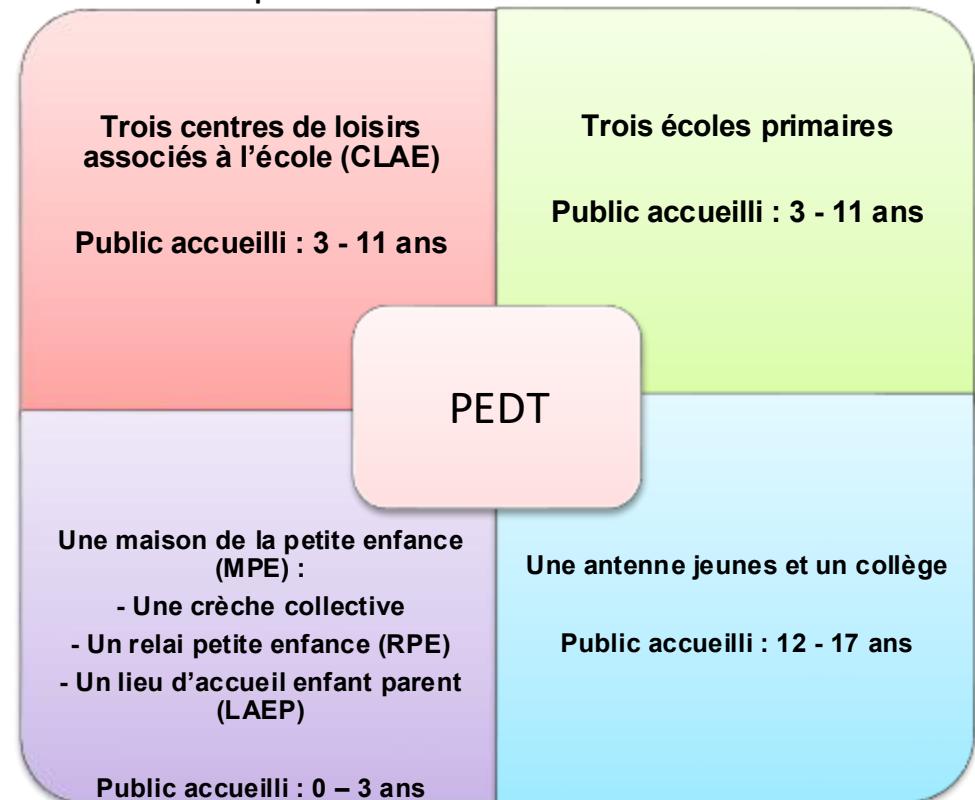
1^{er} septembre 2025



31 août 2029

Le 5^{ème} projet éducatif territorial est fixé pour une durée de quatre ans (2025-2029), afin de s'harmoniser avec la durée de la Convention Territoriale Globale (CTG). La tenue d'un comité de pilotage (COPIL) annuel aura la charge d'évaluer la réalisation du projet.

Le PEDT s'adresse à l'ensemble des enfants de 0 à 18 ans accueillis dans les structures municipales



Les horaires d'accueil

Les écoles primaires et CLAE

Lundi					
Mardi	Accueil Périscolaire 7h00 - 8h30	Temps scolaire 8h30 – 12h00	Pause méridienne 12h00 - 14h00	Temps scolaire 14h00 - 16h30	Accueil Périscolaire 16h30 - 19h00
Jeudi					
Vendredi					
Mercredi	Accueil de loisirs périscolaire 7h00 – 19h00				
Vacances Scolaires					

La MPE

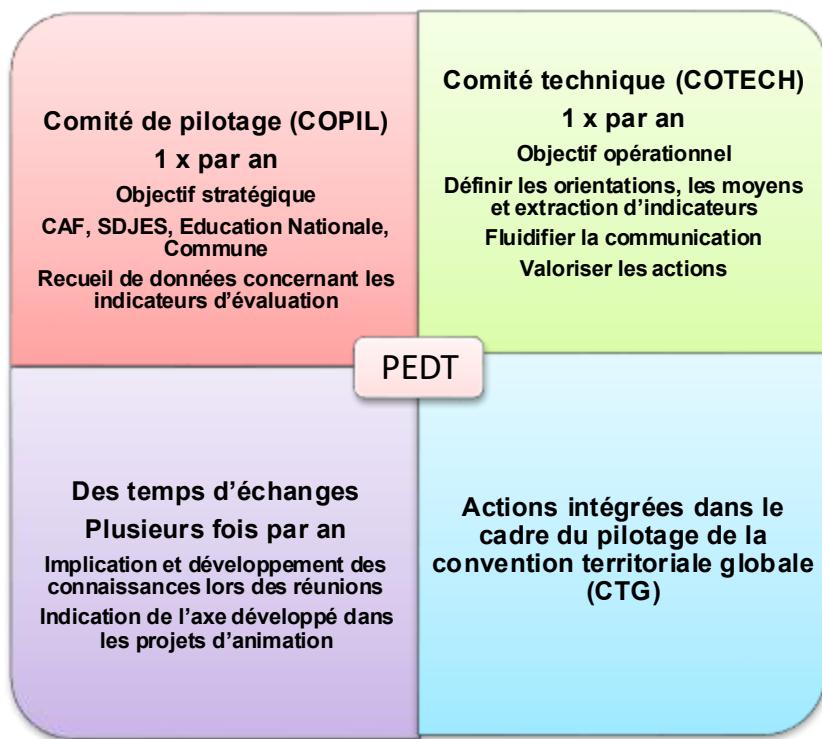
	Jours d'ouverture	Horaires
Crèche collective	Du lundi au vendredi	7h30 – 18h45
RPE		Horaires et jours variables
LAEP	Le vendredi	9h15 – 11h45
Accueil jeux Montessori	Le mardi	15h30 – 18h00

L'antenne jeunes

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi	15h30 – 18h30
Mercredi	14h00 – 18h30
Vacances scolaires	10h00 – 18h00

Le pilotage du PEDT et ses ressources

Le PEDT a pour objet de renforcer la cohérence, la complémentarité, la continuité et la coopération entre tous les acteurs éducatifs du territoire.

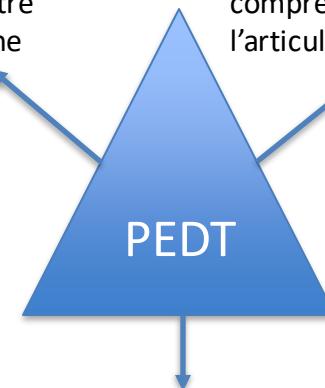


Moyens humains :

Un directeur de CLAE sur chaque structure est l'interlocuteur privilégié
Tous les agents doivent être impliqués dans la démarche

La communication :

Développer une version vulgarisée pour une meilleure compréhension et développer l'articulation des actions

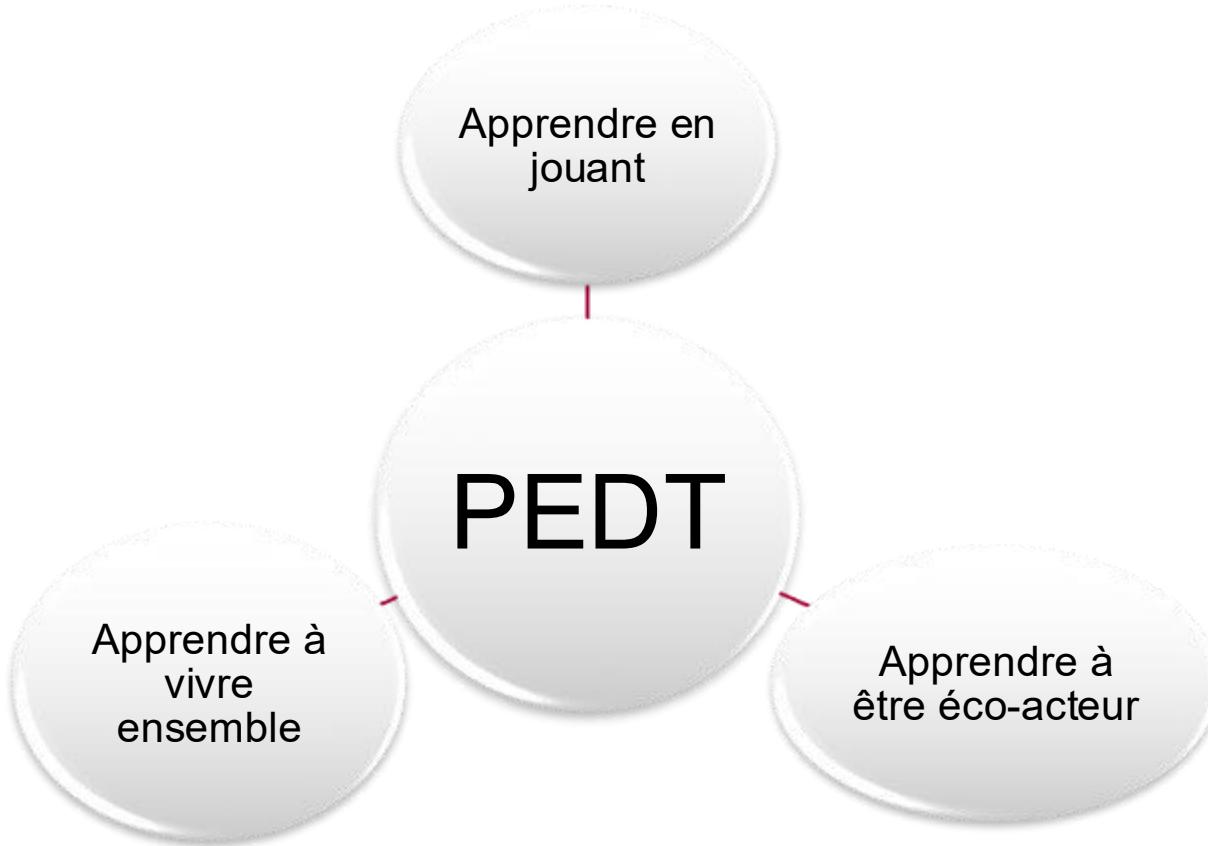


La formation :

Permettre de faire vivre et tendre vers l'atteinte des objectifs en développant les compétences spécifiques et en élargissant les connaissances du personnel

Le nouveau PEDT

Les axes



Déclinaison essentielle des axes

	Pour les acteurs éducatifs	Pour les 0 - 3 ans	Pour les 3 - 11 ans	Pour les 12 - 17 ans
AXE 1 : Apprendre à vivre ensemble	Formaliser des temps de formation et d'échanges de pratiques entre pairs et entre partenaires.	Favoriser la sociabilisation des enfants.	Favoriser l'apprentissage des règles de base de la vie en collectivité.	Approfondir les règles de vie en collectivité.
AXE 2 : Apprendre en jouant	Mettre à disposition des équipes les moyens nécessaires aux renouvellements des jeux.	Permettre à l'enfant d'avoir accès à des jeux variés.	Favoriser la mise en œuvre de ludothèque.	Valoriser les compétences des jeunes dans les temps de jeux
AXE3 : Apprendre à être éco-acteur	Développer les actions favorisant les mobilités douces.	Favoriser la découverte des bons gestes et développer de bonnes habitudes.	Impliquer les enfants dans les tâches quotidiennes.	Développer des sorties à connotation environnementale.
Les indicateurs d'évaluation	Nombre de formation Nombre de nouveau jeux Nombre d'actions Taux de satisfaction supérieur à 70 % sur le renouvellement des jeux Nombre minimal de participations aux formations (2 par an), Au moins 70% d'actions de mobilités douces réalisées	Nombre de conflits résolus Diversité des jeux Nombre d'apports de bons gestes	Règles de vie affichées Nombre d'action ludothèque Nombre de réunion ou d'échanges autour de la ludothèque Tâches quotidiennes réalisées par les enfants Nombre de partenaires mobilisés	Nombre de temps d'échange sur les règles Nombre de temps de jeux Nombre de sorties réalisées

Les axes et pistes d'action

